



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 mai 2021

Covid-19 : de nouvelles mesures pour accélérer la vaccination en entreprise

En visite au sein du service de santé au travail du groupe SAFRAN dans les Yvelines, Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, ont annoncé le renforcement de la vaccination en entreprise.

Les entreprises et la médecine du travail ont un rôle essentiel à jouer dans la campagne de vaccination. Plus de 2600 médecins et infirmiers du travail sont d'ores et déjà mobilisés. A ce jour, ils ont réalisé plus de 520 000 injections dont près de 63 500 en service de santé au travail auprès des salariés volontaires âgés de plus de 55 ans.

Alors que la vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes âgées de plus de 18 ans ayant une comorbidité et qu'elle le sera prochainement à tous les plus de 50 ans, la vaccination en entreprise est amenée à monter en puissance.

Pour cela, Élisabeth Borne et Laurent Pietraszewski annoncent que :

- 100 000 doses d'AstraZeneca seront fournies à la médecine du travail dès ce mois-ci ;
- Les médecins du travail pourront désormais vacciner avec l'ensemble des vaccins disponibles. Une expérimentation sera lancée dans les prochains jours avec plus d'une vingtaine de services de santé au travail pilotes, notamment de grandes entreprises et de services de santé interentreprises, disposant du matériel nécessaire à la conservation des vaccins Pfizer ou Moderna ;
- L'approvisionnement des services de santé au travail pourra se faire par un circuit plus direct et simplifié.

« Comme les organisations syndicales et patronales, je souhaite que les entreprises et la médecine du travail jouent pleinement leur rôle dans la stratégie de vaccination contre la Covid-19 comme elles le font chaque année pour la grippe. Ces nouveautés sont importantes car elles vont permettre à la vaccination en entreprise de monter en puissance en vue de l'ouverture du vaccin à la population générale à partir du 15 juin » déclare **Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Les services de santé au travail ont la confiance des salariés et permettent une vaccination sur le temps et le lieu de travail ou à proximité. Ceci facilitera l'accès des salariés à la vaccination contre la Covid-19 » déclare **Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail.**

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.